



# Hérault-Tribune

*Le journal du  
Pays Agathois*



## Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales sont applicables aux contrats de vente d'espaces publicitaires sur Internet et précisent les relations entre le client et EUROTRIBUNE liées à la vente de la publicité sur le ou les supports en régie chez EUROTRIBUNE et ayant donné lieu à la conclusion d'un contrat. Le fait que EUROTRIBUNE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre partie à un quelconque des engagements visés dans les présentes conditions générales ne peut être traduit comme un renoncement par EUROTRIBUNE à se prévaloir de l'une quelconque desdites conditions.

### **1. FORMATION DU CONTRAT**

#### Validation des ordres :

EUROTRIBUNE rédige un ordre d'insertion publicitaire en vue de l'insertion d'une publicité. Celui-ci est transmis au client pour acceptation. Le client confirme l'offre de EUROTRIBUNE en lui retournant l'offre dûment signée et revêtue de la formule «bon pour accord» dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la proposition de contrat.

La validation est acquise à compter de l'acceptation par le client de l'ordre signé et de la validation par EUROTRIBUNE de l'ordre passé par le client et des éléments constitutifs sous réserve du respect des dispositions des «Conditions de paiement» ci-après.

#### Emplacement :

Sauf disposition expresse figurant dans le contrat, le choix de l'emplacement des modules publicitaires sur le support relève du choix d'EUROTRIBUNE

EUROTRIBUNE pourra notamment librement décider d'insérer la publicité à proximité d'espaces publicitaires utilisés par la concurrence directe ou indirecte du client. EUROTRIBUNE se réserve le droit de choisir l'emplacement des insertions publicitaires d'annonceurs du même secteur d'activité que le client, dans le cadre de bandeau rotatifs.

#### Obligation du client :

EUROTRIBUNE se réserve le droit, si elle estime notamment que le contenu de la publicité pourrait engager sa responsabilité pénale ou civile de :

- Retirer toute Publicité en cours de diffusion, et ce, à tout moment, sans avoir à en indiquer les motifs, étant précisé qu'un tel refus ne saurait faire naître au profit du client un quelconque droit à indemnité.
- Refuser toute publicité ou contrat,
- Proposer une modification de la Publicité.

#### Le client s'engage par ailleurs :

- A ce que le message soit respectueux et identifiable
- A respecter les principes de droit public, ainsi que les réglementations régissant sa profession.
- A se suppléer et dédommager EUROTRIBUNE des conséquences de toute action en responsabilité intentée à son encontre par quelque personne que ce soit des suites de la publication du texte par lui transmis.

#### Exclusivité et confidentialité:

EUROTRIBUNE ne concède par les présentes aucune exclusivité sous quelque forme que ce soit, au client, sur l'espace publicitaire objet du contrat. La conclusion du contrat et de ses attendus sont de nature confidentielle.

### **2. REMISE DU MATERIEL PUBLICITAIRE**

Le client fournira tous les matériels relatifs à l'annonce et nécessaires à sa diffusion, conformément aux spécifications techniques exigées par EUROTRIBUNE. Le format, la taille, le poids, l'animation devront être fournis telles que spécifiées au contrat ou sur le site de EUROTRIBUNE. Le contenu de la publicité doit être remis à EUROTRIBUNE **sous format électronique au plus tard cinq (7) jours ouvrés avant la première date de diffusion de la parution souhaitée**, sauf autre stipulation au contrat.

Aucune compensation ne pourra être réclamée à EUROTRIBUNE par le client en cas de retard de mise en ligne si celui-ci est consécutif à un retard de livraison par le client du matériel relatif à l'annonce et nécessaire à sa diffusion.

La date de livraison des éléments publicitaires s'entend à partir du moment où ils respectent les spécificités techniques demandées par EUROTRIBUNE au client.

### **3. TARIF DE PUBLICATION DES ANNONCES**

#### Tarif applicable:

Le montant applicable à une ou plusieurs publicités est celui en vigueur au moment de l'envoi de l'offre. Il s'applique pendant la durée de validité spécifiée au moment de l'offre et pendant la durée du contrat.

#### Remise professionnelle accordée à l'annonceur:

EUROTRIBUNE accepte une remise de 15% à l'annonceur qui recourt, pour l'exécution du contrat, aux services d'une agence publicitaire en qualité de mandataire du client.

Pour bénéficier de cette remise professionnelle, l'agence de publicité ou tout autre intermédiaire devra préalablement fournir à EUROTRIBUNE l'attestation de mandat qui le lie au client, dûment remplie et signée par les parties.

#### Modification du tarif:

Toute modification du tarif est portée à la connaissance du client 15 (quinze) jours avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Le client dispose d'un délai de 10 (dix) jours pour renoncer à son ordre par écrit. En l'absence d'une telle suppression, le client est sensé avoir accepté le nouveau tarif qui s'utilise à toute annonce non encore publiée.

#### Tarifs préférentiels dégressifs:

Les tarifs dégressifs dont peut profiter le client sont désignés dans l'offre. Les remises volumes s'appliquent, de façon progressive et non rétroactive, pour une ou plusieurs publicités d'un même annonceur (même raison sociale, siège social et N°RCS). Les remises pour cumul de mandats s'appliquent à un mandataire ayant agi pour le compte de deux annonceurs ou plus.

### **4. CONDITIONS DE PAIEMENT**

#### Facturation:

La facture sera adressée par EUROTRIBUNE au client à compter de la date de première mise en ligne prévue au contrat. Celle-ci prévoit le prix de diffusion des publicités, majoré le cas échéant, des frais techniques et taxes. Elle est réglable par le client par chèque bancaire ou par virement (frais à la charge du client) à 30 jours fin de mois. Les mesures prises ci-dessus restent applicables dans le cas de l'intervention d'un intermédiaire ou agence de publicité. Le client reste en tout état de cause seul responsable du paiement des publicités.

#### Défaut de paiement:

Le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit la suppression de l'exécution du contrat et, le cas échéant, le réajustement du tarif préférentiel accordé. EUROTRIBUNE peut rendre exigible toutes les sommes dues par le client au titre des prestations déjà exécutées. Des pénalités sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces sanctions, d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, seront dues après envoi d'une mise en demeure restée stérile. En outre, tout non-paiement à l'échéance pourra donner lieu au profit de EUROTRIBUNE après mise en demeure restée vaine, à une indemnité égale à 12 % de la totalité des sommes devenues exigibles. Tous frais de recouvrement des sommes dues devant être engagés par EUROTRIBUNE ( Avocat, Huissier et Frais de procédure ) seront à la charge du client.

### **5. MODIFICATIONS - RENOUELEMENT PAR LE CLIENT ET ANNULATIONS**

#### Pour une demande d'annulation du client:

- Cette requête doit être expliquée **par courrier recommandé avec accusé de réception et dans un délai minimum de 7 jours précédant la date de première mise en ligne prévue au contrat.**

- Une indemnité forfaitaire correspondant à 15 % de l'espace annuler reste obtenue par EUROTRIBUNE.

En tout état de cause, toutes modifications, annulations et tous reports du contrat sont strictement illicites après ledit délai et/ou pendant la émission de la publicité, pour quelque raison que ce soit.

Sauf disposition contraire figurant dans le contrat, toute reconduction du contrat devra faire l'objet d'un accord commun entre les parties, et sera soumis aux nouvelles réglementations et tarifications en vigueur.

EUROTRIBUNE se réserve le droit d'interrompre une campagne dans les cinq jours suivant son démarrage au cas où elle aurait un doute sur le caractère incertain de la solvabilité de l'annonceur ou de son mandataire.

### **6. COMPTE RENDU DU CONTRAT**

#### Les Parties reconnaissent et acceptent que :

Toutes les statistiques de pages vues émises par le dispositif de gestion d'EUROTRIBUNE font emploi d'éléments officiels et définitifs entre les parties des performances de EUROTRIBUNE en terme de nombre de pages vues comportant la publicité et feront foi entre les parties. Les doléances, quelle qu'en soit la nature ne seront acceptées que par écrit et dans un délai maximum de quinze jours après la date de la facture. Le client reconnaît et accepte que EUROTRIBUNE est réputé avoir atteint ses obligations en terme de pages vues, si 95% du nombre de pages vues indiqué dans le contrat est atteint.

Le Client abandonne toutes poursuites et/ou dédommagement dans ce cas. S'il ressortait du compte rendu d'exécution établi que le nombre de pages vues tel que défini dans le contrat n'était pas atteint EUROTRIBUNE

s'engage à insérer la publicité sur des pages des sites supports sur une base non exclusive, jusqu'à ce que le dit nombre soit atteint. En cas de difficultés techniques extérieures à celui-ci, rendant difficile et/ou impossible l'accès et/ou la lecture des statistiques relatives aux pages vues comportant la publicité, EUROTRIBUNE promet de faire ses meilleurs efforts pour y pallier et en tout état de cause, sa implication ne saurait être engagée à ce titre.

#### **7. GARANTIES et PROPRIETES INTELLECTUELLES**

Le client assure qu'il détient la totalité des droits lui accordant la possibilité de conclure le présent contrat, dont l'entière des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'application de logos, marques, dessins et créations de contenu dans son espace publicitaire et dans le site web accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire. Le client certifie clairement faire son affaire personnelle pour obtenir de tous, les droits et permissions nécessaires pour la publication de toute publicité.

Le client certifie que le contenu de la publicité ne transgressera à aucune règle et/ou réglementation en vigueur (notamment relatives à la publicité, à la concurrence, à la promotion des ventes, à la propriété intellectuelle, à l'utilisation de la langue française, au droit de la personnalité, à la collecte de données personnelles), ni aucun droit de tiers (afférent notamment aux droits de propriété intellectuelle sur leurs œuvres, sur les logiciels), ni aux lignes directrices de la Chambre de Commerce Internationale, ni aux codes de déontologie professionnelle, ni à la Charte sur la vie privée de EUROTRIBUNE et qu'il ne comprend aucun avis diffamant ou préjudiciable à l'égard de tiers.

Le client certifie que la publicité ne donne pas accès par l'intermédiaire " d' hyperliens " à des sites dont le contenu est opposé à la réglementation en vigueur ou étalant des renseignements ou des textes de nature dénigrante, ou imitant, ou portant atteinte à l'image du support ou contraires à sa ligne éditoriale, ou de manière plus générale, illicites, portant préjudice à EUROTRIBUNE.

Le client s'engage à relever et garantir EUROTRIBUNE, ainsi que ses dirigeants et employés, et/ou les sociétés de son groupe, de toute demande ou action d'un tiers et d'indemniser EUROTRIBUNE contre les suites hypothétiques de tout recours initié par toute personne physique ou morale qui se jugerait blessée à quelque titre que ce soit, par la diffusion de la publicité.

Si le client ne respecte pas les garanties précédentes, EUROTRIBUNE se donne le droit d'interrompre sans délais la publication, sans que le client soit en droit de solliciter une compensation de quelque nature que ce soit à son bénéfice. Le client sera redevable de la totalité des sommes dues à EUROTRIBUNE au titre du présent contrat.

Le client donne autorisation par les présentes à EUROTRIBUNE de faire état dans ses textes commerciaux et publicitaires de l'existence du présent contrat, à nommer le client et à dupliquer en tout ou partie les espaces publicitaires parus en exécution du présent contrat au titre de ses indications commerciales.

#### **8. REGLEMENTATION APPLICABLE et ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Béziers seront seules aptes pour tout incident relatif à la validité, au commentaire ou l'exécution du contrat.

**à l'ordre de EUROTRIBUNE SARL – 98 Route de Rochelongue - 34300 – AGDE - FRANCE**

**Tél. +33 (0)4 67 94 70 01 Mail : [contact@eurotribune.fr](mailto:contact@eurotribune.fr)**

*Editeur de Presse – Supports internet – Agence de Presse et de communication événementielle*

SARL au capital de 15 000 € inscrite au RC de Béziers sous le Numéro 514 960 772

Aucune annulation du présent ordre ne sera admise. Toutes les contestations seront de la compétence du tribunal, conformément au code de la publicité  
Voir Conditions Générales sur le support Hérault Tribune